Envoyé en préfecture le 24/11/2026
Reçu en préfecture le 24/11/2026
Publié le 24/11/2026
ID : 074-217403120-20261119-D2026_74-CC

COMMUNE DE VOUGY

Vougy
Haute-Savoie

Délibération du conseil municipal du 19 novembre 2026 n°D2026_74

Publiée sur le site internet de la commune le : 24 novembre 2026
MASSAROTTI Yves, maire de la commune de Vougy

L'an deux-mille-vingt-six, le dix-neuf novembre à dix-neuf heures, les membres composant le conseil municipal de la commune de Vougy légalement convoqués le 9 novembre 2026, conformément aux dispositions de l'article L.2121-10 du code général des collectivités territoriales, se sont réunis dans la salle annexe de la mairie située 1 route de Genève à Vougy, sous la présidence de M. MASSAROTTI Yves, maire de la commune de Vougy.
Présents : 15
Quorum atteint
Absents : 4, dont 2 ayant donné pouvoir :

- AKKAOUI Clémence ayant donné procuration à PASQUALIN Martine
- AZZOPARDI Karen ayant donné procuration à LEDRU Sindy

Votants : 17
Secrétaire de séance : Madame CAPRI Brigitte, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désignée par le conseil municipal pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'elle a acceptées.

NOM Prénom	Présent	Absent	NOM Prénom	Présent	Absent
MASSAROTTI Yves	X		GENOVA Antonio	X	
LAURENSON David	X		PEPIN Nathalie	X	
CAPRI Brigitte	X		AZZOPARDI Karen		X
DÉPOISIER Mathieu	X		DEPOISIER Fabrice		X
PASQUALIN Martine	X		LEDRU Sindy	X	
VALENTINI Christian	X		VOTTERO Cédric	X	
MENEGON Daniel	X		AKKAOUI Clémence		X
SCANU Stéphane	X		DEBBICHE Frédérique		X
DECROUX Elisabeth	X		JACQUARD Hervé	X	
BOUACHRAOUI Saïda	X				

OBJET : PROTECTION CIVILE – CONVENTION D'AIDE ET D'ASSISTANCE DANS LE CADRE DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE DE VOUGY (PCS)

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée d'une proposition de convention d'aide et d'assistance dans le cadre du plan communal de sauvegarde (PCS) entre l'association de Protection Civile de Haute-Savoie et la commune de Vougy.

En cas d'évènement majeur ou de situation de crise, la Protection Civile de Haute-Savoie peut apporter son concours à la commune, dans le cadre des dispositions prévues par le PCS, notamment pour :

- participer à la mise en œuvre de mesures de soutien aux populations sinistrées ;
- contribuer à l'accueil, l'orientation et la prise en charge des personnes affectées par un évènement ;
- participer à la mise en place et au fonctionnement de centres d'accueil et d'hébergement d'urgence ;
- assurer un soutien logistique aux populations et aux services communaux ;
- participer au recensement et à l'accompagnement des personnes sinistrées ou vulnérables ;
- apporter un renfort en moyens humains et matériels lors d'évènements exceptionnels ;
- contribuer à la distribution de produits de première nécessité ;

Envoyé en préfecture le 24/11/2026
Reçu en préfecture le 24/11/2026
Publié le 24/11/2026
ID : 074-217403120-20261119-D2026_74-CC

- participer aux opérations de soutien et d'assistance aux populations lors d'évènements climatiques, technologiques ou de toute autre situation nécessitant une mobilisation importante ;
- mettre à disposition, selon les besoins et les moyens disponibles, des équipes de secouristes et du matériel adapté ;
- participer aux exercices et actions de préparation permettant de tester et d'améliorer l'organisation prévue par le PCS.
-

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➢ AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention d'aide et d'assistance dans le cadre du plan communal de sauvegarde (PCS) de la commune de Vougy avec l'association de Protection Civile de Haute-Savoie, annexée à la présente.

La secrétaire de séance,

CAPRI Brigitte

Le Maire,

MAIRIE DE VOUGY 74130

MASSAROTTI Yves

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.